EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-SUR-OUST

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260409-20260408A-DE

Nombre de membres :	
en exercice	19
présents	18
votants	18

L'an deux mille vingt-six,
Le 9 avril à 19 heures 00,
le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick Le Boterff, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2026.

Présents : Pierrick Le Boterff, Valérie Richard, Nicolas Simon, Thérèse Clément, Denis Jannot, Mathilde Mainguet, Aiesha Greenfield, Mickaël Rio, Delphine Ollivier, Aurélien Ride, Jérémy Ryo, Nicolas Roussel, Mathilde Dumontet, Émilie Texier, Kevin Dedieu, Loïck Jeannenot, Manon Pelote, Vincent Hallier.
Absents excusés : Camille Rouxel.
Absents :
Secrétaire de séance : Nicolas Simon.

Délibération numéro : 20260408A
Objet : Proposition à Redon Agglomération de 2 représentants titulaires et un suppléant pour le SMAGSNBVO.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les statuts du SMAGSNBVO et notamment l'article 6 ;
- Considérant le renouvellement intégral du Conseil Municipal lors des élections du 15 mars 2026 ;
- Considérant qu'il convient de renouveler la représentation de Redon Agglomération et des communes membres au SMAGSNBVO.

Monsieur le Maire expose.

En raison du renouvellement intégral des conseils municipaux, il convient de désigner de nouveaux représentants au SMAGSNBVO. C'est notre EPCI, Redon Agglomération qui adhère au SMAGSNBVO. Les représentants seront ceux dudit EPCI. Cependant, il est d'usage que les communes adhérentes à Redon Agglomération dont le territoire est inclus dans celui du SMAGSNBVO proposent deux délégués titulaires et un délégué suppléant parmi les membres de leurs conseils municipaux.

Ceci exposé Monsieur le maire propose de pratiquer ainsi et fait appel aux candidatures.

Après en avoir délibéré, au vu des propositions parmi ses membres, le Conseil municipal à l'unanimité désigne :

- Monsieur Pierrick Le Boterff délégué titulaire au SMAGSNBVO ;
- Monsieur Aurélien Ridé délégué titulaire au SMAGSNBVO ;
- Monsieur Denis Jannot délégué suppléant au SMAGSNBVO.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260409-20260408A-DE

Cette décision du Conseil municipal sera exécutée par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122 – 21 du Code général des collectivités territoriales.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Nicolas Simon.

Le Maire,

Pierrick Le Boterff.

MAIRIE de SAINT-VINCENT-sur-OUST
56 (Morbihan)